



Commissariat
à la protection de
la vie privée du Canada

Le vol d'identité et VOUS



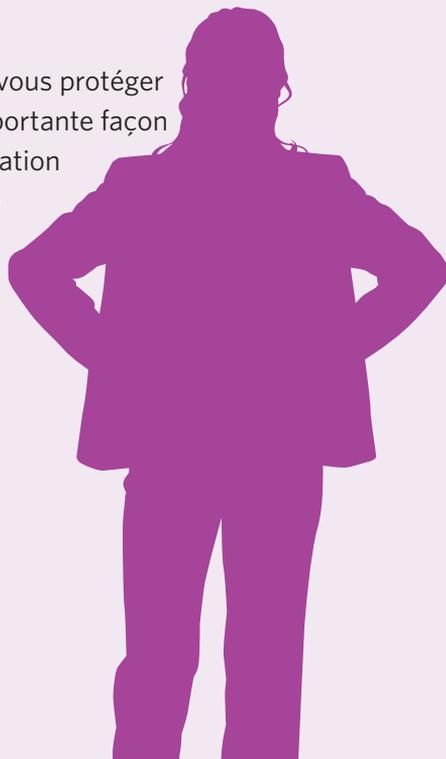
Les escrocs qui se font passer pour quelqu'un d'autre afin de commettre des actes frauduleux ont toujours existé. Avec le foisonnement technologique actuel, voler l'identité de personnes innocentes pour commettre des fraudes est devenu un commerce très lucratif.

Sous le couvert de votre identité volée, un fraudeur peut encaisser vos chèques, vider vos comptes bancaires, escroquer la compagnie émettrice de votre carte de crédit, et même hypothéquer votre maison.

Si vous êtes chanceux, il ne s'agira que d'un problème administratif à régler. Dans le cas contraire, vous pourrez passer des années à essayer de remettre vos finances sur les rails, et certaines personnes n'y arrivent jamais tout à fait.

Les voleurs d'identité peuvent dérober vos renseignements personnels de nombreuses façons. Il y a en a qui volent d'anciennes factures, ou bien des offres de cartes de crédit préimprimées qui ont été jetées à la poubelle ou dans un bac de recyclage. D'autres prennent des renseignements perdus ou volés à partir de bases de données utilisées par des commerçants ou d'autres organisations du secteur privé, ou même des organismes gouvernementaux.

Vous pouvez toutefois faire votre part pour vous protéger contre des criminels sans scrupule. Une importante façon de le faire est de limiter la quantité d'information que vous communiquez sur vous-même. Ce dépliant explique quelques-unes des mesures à prendre pour protéger votre identité et vous protéger contre les fraudeurs.



CERNER LE PROBLÈME

La définition du « vol d'identité » ne fait pas l'unanimité; toutefois, cette locution s'emploie pour désigner des concepts allant de la falsification de chèques et de l'utilisation de cartes de crédit volées aux fraudes subtiles, où l'imposteur revêt l'identité d'une autre personne pour pouvoir accéder à ses biens.

Comme il n'existe pas de définition unique, il est difficile de mesurer l'étendue du problème. En outre, nombreux sont ceux qui ne signalent pas les cas de vols d'identité, soit parce qu'ils se sentent gênés, ou bien parce qu'ils pensent que les autorités ne pourront rien faire de toute façon.

Tout de même, un sondage d'opinion publique mené à l'échelle nationale au nom du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada indique que les Canadiennes et les Canadiens sont sérieusement préoccupés par le vol d'identité. En fait, 16 pour cent des répondants ont indiqué avoir été victimes de ce type de fraude.

De plus, 60 pour cent des répondants avaient l'impression que leurs renseignements personnels sont plus à risque qu'ils ne l'étaient il y a dix ans.

Les voleurs d'identité ne ratent pas une occasion. En 2008, le Bureau de la concurrence du Canada a reçu plus de 15 000 plaintes au sujet de fraudes par marketing de masse commises par courrier, par téléphone ou par Internet. Les plaintes visaient de faux organismes de charité, des prêts frauduleux et de fausses offres de voyages – autant de façons pour les profiteurs d'exploiter les renseignements personnels des gens.



NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS AIDER

Le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada protège et promeut le droit des personnes à la vie privée. La question de la gestion de l'identité est une des priorités clés du Commissariat. Par conséquent, vous aider à protéger votre identité contre le vol est une de nos principales préoccupations.

Les organisations jouent également un rôle important. Dans le cadre de leurs activités commerciales, elles recueillent des renseignements personnels au sujet d'employés et de clients et elles doivent s'assurer que ces renseignements sont bien gérés et protégés.

Les individus devraient aussi mieux s'informer et prendre des mesures appropriées pour protéger leurs renseignements personnels.

Intégrer les conseils suivants à votre vie ne vous demandera que peu de temps, mais le risque que vos renseignements personnels se retrouvent entre de mauvaises mains s'en trouvera considérablement réduit.

Cartes de crédit

- ✓ Connaissez la date à laquelle vous devez recevoir vos relevés de carte de crédit, et renseignez-vous auprès de la compagnie en cas de retard.
- ✓ Vérifiez tous vos relevés de carte de crédit et vos relevés bancaires afin de vous assurer qu'il n'y a pas eu d'achats non autorisés.
- ✓ Vérifiez votre rapport de solvabilité une fois par année. Les principales agences d'évaluation du crédit fournissent un rapport gratuit chaque année.

Courrier

- ✓ Si vous le pouvez, utilisez une boîte aux lettres à serrure, ou une boîte aux lettres fermée munie d'une fente, afin que personne ne puisse voler votre courrier. Si vous utilisez une boîte aux lettres ordinaire, assurez-vous de ramasser votre courrier le plus vite possible après le passage du facteur.
- ✓ Déchiquez ou détruisez les documents sur lesquels figurent votre nom et votre adresse, comme les offres de cartes de crédit préapprouvées, les demandes d'assurance et de prêts, les factures et les reçus de carte de crédit. Ne les jetez pas à la poubelle ou dans un bac de recyclage.
- ✓ Si vous devez vous absenter, demandez à un voisin en qui vous avez confiance de ramasser votre courrier. Sinon, Postes Canada offre un service de retenue du courrier moyennant certains frais.

Téléphone

- ✓ Ne communiquez pas de numéros de carte de crédit ou autres renseignements personnels par téléphone, à moins que votre interlocuteur soit une personne de confiance, ou que ce soit vous qui ayez fait l'appel.
- ✓ Si quelqu'un vous appelle pour vous faire « une offre exceptionnelle », ou pour faire un sondage, ne lui communiquez pas de renseignements personnels sans avoir reçu des garanties solides.
- ✓ Enseignez à vos enfants le risque que pose le vol d'identité et avisez-les de ne pas répondre à des questions d'étrangers au téléphone. Encouragez-les à vous le dire lorsqu'ils reçoivent un appel suspect.

Portefeuille

- ✓ Ne gardez sur vous que les pièces d'identité importantes, comme votre permis de conduire et votre carte d'assurance maladie. Laissez votre carte d'assurance sociale, votre passeport et votre certificat de naissance sous clé chez vous, ou dans un coffre à la banque.

Ordinateur

- ✓ Assurez-vous que votre ordinateur est muni de pare-feu, d'une protection antivirus et de dispositifs de protection en ligne pour vos renseignements personnels.
- ✓ Vos comptes en ligne doivent être protégés par un mot de passe que vous créez vous-même et que vous modifiez souvent. Vos mots de passe doivent être difficiles à deviner.
- ✓ Lorsque vous faites des achats, que vous effectuez des transactions bancaires, ou que vous remplissez des formulaires en ligne, vérifiez si le symbole du cadenas apparaît dans le coin inférieur droit de l'écran de votre ordinateur. Ce symbole signifie que les renseignements que vous fournirez resteront confidentiels.
- ✓ Lorsque vous vous connectez à votre compte courriel ou à votre compte bancaire à partir de l'ordinateur d'une bibliothèque ou d'un autre lieu public, assurez-vous que personne ne peut lire votre mot de passe ou tout autre renseignement personnel à votre insu. Fermez la session quand vous quittez les lieux.
- ✓ Faites attention aux renseignements personnels que vous communiquez en ligne, y compris dans les salons de clavardage et sur les sites de réseautage social, comme Facebook et Twitter.
- ✓ Faites preuve de prudence lorsque vous recevez des courriels qui semblent provenir d'institutions bancaires ou d'organismes gouvernementaux et qui vous demandent de fournir des renseignements personnels en ligne; les vraies banques et gouvernements ne font jamais cela. Les escrocs, par contre, utilisent souvent de vrais logos pour rendre leurs messages frauduleux plus authentiques.
- ✓ Supprimez les courriels qui vous demandent de l'argent, à moins que vous puissiez vérifier par un autre moyen, par exemple par téléphone, que le courriel provient d'une organisation accréditée.
- ✓ Partagez ces renseignements ainsi que d'autres renseignements sur le vol d'identité avec vos enfants. Aidez-les à mieux comprendre ce qu'ils doivent faire pour protéger leur vie privée en ligne.



SI VOUS ÊTES VICTIME DE FRAUDE

En prenant des mesures pour mieux protéger vos renseignements personnels, vous réduirez le risque de subir une fraude d'identité. Il se peut que ce risque ne soit pas totalement évité, mais si vous pensez que vous avez été ciblé, voici certaines mesures que vous devriez prendre pour rétablir la situation.

Selon les circonstances, vous pourriez devoir :

- Annuler vos cartes de crédit et vous en faire émettre de nouvelles. Demander à la compagnie émettrice de cartes de crédit si des comptes ont été falsifiés ou ouverts frauduleusement en votre nom.
- Aviser votre banque de la situation. Fermer tout compte compromis et en ouvrir de nouveaux. Choisir des mots de passe et des NIP difficile à percer pour régir l'accès à vos nouveaux comptes.
- Garder des traces des mesures que vous prenez et des dépenses encourues afin de rétablir votre réputation et votre crédit.
- Signaler l'incident à la police.

Le site Web du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (www.priv.gc.ca) offre d'autres renseignements utiles sur la façon de signaler et de corriger les dommages résultant du vol d'identité ou d'autres fraudes connexes.

LE DROIT À LA VIE PRIVÉE

Les Canadiennes et les Canadiens jouissent du droit fondamental à la vie privée. Ainsi, vous devriez pouvoir vivre votre vie sans avoir peur que quelqu'un vide votre compte d'épargne, entache votre dossier de crédit ou vous vole votre identité.

Toutefois, votre vie privée est en danger si vos renseignements personnels se retrouvent dans de mauvaises mains.

Voilà pourquoi le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada travaille avec vous pour protéger vos renseignements personnels et votre vie privée, et pour vous aider à vous protéger contre la fraude.



Commissariat
à la protection de
la vie privée du Canada

Pour plus de renseignements :

Le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada
Place de Ville, tour B, 3^e étage
112, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A 1H3

Sans frais : 1-800-282-1376
Tél. : 613-995-8210
ATME/ATS : 613-992-9190
Télécopieur : 613-947-6850

www.priv.gc.ca

N° de cat. : IP54-26/2009
ISBN : 978-0-662-06651-4